

ARRIVÉE LE :  
**15 OCT. 2021**  
Mairie du François


Madame Christiane MELOIS  
Ville du François  
Place Charles de Gaulle  
97240 Le François

Arrivée 165025	FRANCOIS
Avis de la CMA mMartinique sur la	
Reçu : 15/10/2021	
Rép : 14/11/2021	
DGA-2/DUALE	

N/Réf. 076/CMA/SG/ACB/HS/LG/2021

Fort-de-France, le 12/ 10/ 2021.

### BORDEREAU D'ENVOI

Sommaire	Nbre de pièces	Observations
<p>Madame,</p> <p>Avis de la CMA Martinique sur la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la Ville du François</p> <p>Veuillez agréer, Madame, mes sincères salutations.</p>	1	<p>Pour suite utile,</p> <p>Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique,</p> <p>Le Président,  Henri SALOMON</p>

## Le Président

### AVIS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MARTINIQUE SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DU FRANCOIS

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) après un examen approfondi du projet de modification simplifiée du PLU tient à formuler les observations suivantes :

- La modification du PLU doit permettre à la ville du François de réaliser une ferme photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge réhabilitée de la Pointe Courchet, parcelle cadastrée section C numéro 967 ;
- Un espace paysager est prévu eu égard des zones urbaines ;
- Le projet prend en compte les exigences du PADD ;
- Les risques inondation et sismiques constituant des enjeux forts, il est fortement recommandé d'y accorder une grande attention et de prendre les mesures nécessaires ;
- Le projet doit veiller à maintenir une fluidité de l'accès à la zone ;
- Les enjeux vis-à-vis d'activités économiques ont faibles.

Compte tenu de ces observations, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique émet un avis favorable sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville du François.

Fait à Fort de France, le 11 octobre 2021

Le Président de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de Martinique

Henri SALOMON

